

**PROFESSIONNELS
MOBILES, STATIONNEZ
FACILE À NÎMES !**

Publiée le mardi 10 Mars 2015 - Aménagement du territoire

Bénéficiez de l'abonnement de 45€/mois utilisable sur toute la zone payante de Nîmes.

Un forfait mensuel pour les professionnels mobiles

Vous intervenez régulièrement à l'intérieur du périmètre de stationnement payant ? La Ville de Nîmes met à votre disposition un tarif préférentiel pour stationner l'esprit tranquille.

Image not found or type unknown

Qui peut souscrire au forfait "professionnels mobiles" ?

Les professionnels du bâtiment et des travaux publics

Vous pouvez bénéficier d'un nombre illimité d'abonnements pour des véhicules inférieurs à 3,5 tonnes.

Les professionnels de la santé en visite

Infirmières libérales, kinésithérapeutes, sages-femmes, médecins, auxiliaires médicaux, aides-soignants, aides à domicile.

Les professionnels de l'aide à domicile

Dont l'activité porte sur la garde d'enfant ou l'assistance aux personnes âgées, handicapées ou qui ont besoin d'une aide personnelle à leur domicile ou d'une aide à la mobilité dans l'environnement de proximité favorisant leur maintien à domicile. L'offre est limitée à un abonnement par demandeur.

Certaines activités de service

L'offre est limitée à un seul abonnement par demandeur.

Consultez la liste détaillée des professionnels pouvant souscrire à l'offre sur [nimes.fr, rubrique "Déplacements Stationnement" \(http://www.nimes.fr/index.php?id=2828\)](http://www.nimes.fr/index.php?id=2828).

Quels justificatifs produire ?

Vous devez impérativement présenter :

Pour tous

Carte grise du véhicule : celle-ci peut être au nom et adresse de la société, de l'association, du gérant, de l'artisan, ou du salarié (avec, dans ce dernier cas, une attestation de l'employeur notifiant l'utilisation du véhicule personnel du salarié dans le cadre de son activité professionnelle).

Et selon l'activité

Extrait Kbis ou D1 de l'année ou bordereau URSSAF

Aide à domicile : agrément qualité de l'association ou société qui assure des services à la personne.

Professionnel de santé : carte professionnelle ou feuille de soins barrée.

Médecins : carte de l'Ordre des médecins.

BTP et services : notification INSEE avec le code NAF de l'activité.

C'est simple et financièrement intéressant : l'abonnement est dématérialisé. Vous n'avez rien à apposer sur le pare-brise. Avec le justificatif, vous pouvez déduire fiscalement l'abonnement.

Auprès de qui souscrire l'abonnement ?

Vous pouvez vous adresser indifféremment à l'un des délégataires du stationnement sur Nîmes :

Vinci Park

Parc des Arènes - 1 boulevard de Bruxelles - 30000 Nîmes

Tél. 04.66.67.88.95 - p300002@vincipark.com - www.vincipark.com (<http://www.vincipark.com>)

Q-Park

Parking Gare-Feuchères - 1 rue Sainte-Félicité - BP 50040 - 30007 Nîmes

Tél. 04.66.64.18.40

Parking Jean-Jaurès - 45 avenue Jean-Jaurès - 30000 Nîmes

Tél. 04.66.76.05.31

www.q-park.fr (<http://www.q-park.fr>)

